

Zones humides : Désignation du 45^{ème} site Ramsar français

Dossier de la rédaction de H2o
February 2017

À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides qui s'est tenue le 2 février, les sites du Marais breton, de la Baie de Bourgneuf, de l'Île de Noirmoutier et de la Forêt de Monts sont devenus la 45^{ème} zone humide d'importance internationale française, au titre de la Convention de Ramsar pour la préservation des zones humides. Il s'agit d'une mosaïque de milieux exceptionnels regroupant, sur près de 56 000 hectares, prairies humides, marais salants, estrans, vasières, lagunes d'eaux douces ou saumâtres, mares forestières, etc. D'une richesse écologique exceptionnelle (il remplit 8 des 9 critères de la Convention) le site est également d'une grande valeur les habitats naturels et les empreintes humaines s'étant intimement mêlés. Porté notamment par l'animateur du site Natura 2000 dont il reprend le primat, l'Association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf, ce nouveau site s'étend sur plus de 9 600 hectares. Il constitue un exemple représentatif des systèmes d'estrans et de grands marais atlantiques arrièro-littoraux de la région biogéographique européenne atlantique. Il s'agit en particulier d'un exemple représentatif, sur la côte atlantique française, des prairies saumâtres à sub-saumâtres (plus de 30 000 hectares).

Le réseau français de 45 sites couvre désormais près de 3,6 millions d'hectares répartis sur 34 sites en métropole, et 11 outremer, dont la Réserve nationale des Terres australes françaises qui à elle seule s'étend sur plus de 2,3 millions d'hectares (23 000 km²). Le réseau va s'étendre encore prochainement, plusieurs projets de sites devant sans doute aboutir cette année.

Environnement France

photo: Tourisme en France

À

À